

DISCOURS

DE

L'HONORABLE A. W. ATWATER, M. P. P.,

ET DE

FELIX CARBRAY, ECR, M. P. P.,

SUR LE

BUDGET

Prononcé le 9 février 1899, à l'Assemblée législative de Québec.

DISCOURS
DE
L'HONORABLE A. W. ATWATER

EN RÉPONSE À

L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE DE L'HON. M. MARCHAND,
TRÉSORIER PROVINCIAL

Prononcé le 9 février 1899

M. L'ORATEUR,

C'est la deuxième fois, sous l'administration actuelle, que le devoir m'oblige à répondre à l'exposé financier de la province, tel que soumis à cette Chambre par l'honorable trésorier. Je ne m'attendais guère, lorsque je parlais sur le même sujet, l'an dernier, que le budget de cette année nous serait soumis par le premier ministre actuel, parce que je croyais, comme tous les autres membres de la Chambre, que la multiplicité de ses devoirs comme chef du gouvernement absorberait son attention à un degré tel qu'il serait obligé de passer à d'autres le travail ardu de surveiller les finances de la province; et je pensais aussi, comme je le disais au cours du dernier débat budgétaire, que peut-être le premier ministre trouverait parmi ses partisans représentant la ville de Montréal quelqu'un disposé à se sacrifier dans l'intérêt de la province et à assumer les responsabilités de trésorier provincial. Je ne puis m'empêcher de dire cependant, qu'étant données la situation actuelle et les demandes incessantes qui sont faites au trésor de la province, la position de trésorier est bien remplie par le ministre qui, pour le moment, est le chef du gouvernement.

Pour la deuxième fois aussi je dois féliciter le premier ministre et trésorier actuel de la forme littéraire qu'il a donné à son exposé financier et qui est digne de sa réputation d'homme de lettres, mais je regrette de dire que son expérience des chiffres n'a fait que le rendre plus habile à les interpréter de façon à cacher la véritable position de la province.

L'honorable monsieur, avec cette habileté d'expression qui le distingue, a tenté de faire croire que le gouvernement actuel, avec lui comme chef et comme guide, a été un véritable Moïse qui, s'il n'a pas encore réussi à sortir la province du désert des déficits, est au moins à la veille de la faire entrer dans la terre promise des surplus où ses partisans pourront bientôt se délecter à cœur content et se dédommager à leur satisfaction des privations qu'ils endurent aujourd'hui.

Il est vrai que l'honorable monsieur est responsable d'une bonne partie de cette disette et que, en sa qualité de prophète, il est de son devoir de représenter les privations aussi dures et aussi réelles que possible, afin que le dédommagement, si jamais il arrive, soit d'autant mieux apprécié, et que s'il ne vient pas ses partisans soient si bien habitués à marcher sans la manne qu'ils finissent par se contenter de la désirer. J'espère, cependant, pouvoir vous démontrer, que loin de sortir du désert représenté par son imagination, l'honorable monsieur s'y enfonce davantage et que dans un an ou deux, il s'apercevra que, tout compte fait, il a rétrogradé au lieu d'avancer dans la voie suivie durant les quelques années qui ont précédé son avènement comme premier ministre.

LE PRÉTEXTE DU DÉFICIT

Comme l'année dernière, la pièce de résistance de l'honorable trésorier est le prétendu déficit laissé par ses prédécesseurs à la fin de l'année expirée le 31 juin 1897. Sans ce prétendu déficit il n'aurait pas grand chose à redire de l'administration de la province par un gouvernement conservateur, et il serait certainement incapable de comparer son administration à celle des gouvernements de 1892 à 1896. Dès lors, si ce déficit est expliqué d'une façon raisonnable aux hommes intelligents et bien pensants, le prétexte de sa critique disparaît. Je cite les remarques de l'honorable M. Michand en commençant le discours qu'il a prononcé hier :

“ Les prévisions ne peuvent jamais se faire d’une manière sûre et infaillible. Elles sont sujettes aux circonstances accidentelles qui les font changer, malgré les efforts d’un gouvernement. Il arrive aisément que l’inactivité dans le commerce du bois et la réduction dans le nombre des licences accordées causent une diminution sensible dans la recette de ces deux services importants. Il arrive aussi facilement qu’une augmentation dans la dépense incontrôlable, démentée dans une certaine mesure les prévisions de cette dépense ”.

Je m’accorde entièrement avec l’honorable premier ministre dans ces remarques, et je regrette seulement qu’il n’en ait pas tenu compte pour le déficit de l’année expirée le 30 juin 1897 dont il a essayé de faire tant de capital politique, parce qu’elles s’appliquent justement à ce cas. Si le déficit de cette année était dû à une dépense normale, comparée à une recette normale, ou s’il était le résultat d’une comparaison du revenu attribuable à cette année-là avec la dépense aussi attribuable à la même année, nous pourrions en admettre l’exactitude. Mais tel n’est pas le cas. D’abord le gouvernement conservateur n’a pas contrôlé toute l’année 1896-97. L’administration actuelle a pris le pouvoir au mois de mai 1897, et j’affirme maintenant, comme je l’ai affirmé l’an dernier, que, entre le jour de son arrivée au pouvoir et le dernier jour de l’année, elle a fait tout ce qu’il lui était possible de faire pour augmenter la dépense et retarder la perception du revenu, afin de créer un déficit aussi considérable que possible et de commencer sa première année financière avec une feuille blanche et sans obligations courantes à rencontrer.

Je n’ai pas de meilleure preuve à vous donner de cette assertion, que le fait qu’à dater du 26 mai 1897 jusqu’au premier jour de juillet de la même année, nos adversaires ont émis \$281,600 de mandats spéciaux pour payer de prétendues réclamations, qui dans le cours ordinaire des choses n’auraient pas été payées avant que les crédits nécessaires eussent été votés par la législature ; et non seulement ils ont prélevé, au moyen de ces mandats spéciaux, suffisamment pour payer ces prétendues obligations, mais il leur est resté, à même ces mandats spéciaux, une somme de \$23,000 qu’ils n’ont pas été capables de dépenser. Je parlerai plus tard de l’importance et de la signification du système des mandats spéciaux. Peut-être n’est-il pas nécessaire de rappeler aux membres de cette Chambre, que la loi

n'autorise les mandats spéciaux que dans les cas spéciaux et exceptionnels, lorsqu'aucun crédit n'a été voté par les représentants du peuple, et pour des dépenses absolument imprévues. Les réclamations pour lesquelles ces mandats ont été émis ne tombaient aucunement sous le coup de la loi qui régit l'émission des mandats, et si ces réclamations étaient légitimes elles auraient dû être incluses dans le budget supplémentaire, qui aurait été soumis à la dernière session, donnant aux représentants du peuple l'occasion de les discuter et de les voter, et par conséquent elles auraient été incluses, non pas dans le budget de 1897, mais dans celui de 1898. Comme autre preuve de mon assertion que la perception des recettes a été retardée, je citerai le département des Terres de la Couronne.

Impossible, avec les documents actuellement devant la Chambre, d'évaluer avec précision le montant exact réellement dû et attribuable à ce service pour l'année 1896-97 et qui n'a été perçu qu'en 1897-98.

Mais nous pouvons arriver à un aperçu assez exact en comparant les recettes des trois années expirées les 30 juin 1896-1897-1898. Pour l'année 1896, les recettes de ce département ont été de \$1,045,310 ; pour l'année 1898, de \$1,087,042 ; et pour l'année 1897 ils sont fixés à \$879,898. D'autres documents déposés devant cette Chambre durant la dernière session et la présente session, nous démontrent que du 1er juillet au 31 décembre 1897, c'est-à-dire durant les premiers six mois de l'année fiscale, le département des Terres, Forêts et Pêcheries a perçu \$448,940, tandis que durant la même période à peu près de l'année fiscale précédente, les recettes n'ont été que de \$194,339 et que pour les six premiers mois de l'année fiscale courante, les recettes ont été de \$515,727, duquel montant il faut, pour trouver le revenu ordinaire, déduire \$135,000 provenant de la vente de limites, laissant un revenu ordinaire de \$390,000. De l'étude de ces chiffres, il est impossible de conclure autrement que \$200,000 au moins de recettes dues et attribuables à 1897 n'ont été perçues que durant les six premiers mois de l'année terminée les 30 juin 1898, grossissant ainsi le revenu de 1898 au détriment du revenu de 1897.

Le revenu du département des terres provient de certaines sources bien connues et il est raisonnable de croire qu'il augmentera en proportion de la demande de nos produits ; mais il n'y a aucune raison expliquant pourquoi ce revenu a été

moindre en 1897 que l'année précédente ou l'année suivante, si ce n'est le fait que la perception a été retardée.

A part ces transpositions de recettes et de dépenses auxquelles le gouvernement actuel a eu recours, il faut aussi tenir compte de certaines dépenses absolument indispensables que le gouvernement précédent a été obligé de faire durant l'année expirée le 30 juin 1897 et qui non seulement étaient des dépenses anormales, mais, dans plusieurs cas, des dépenses faites pour acquitter des obligations qui lui avaient été léguées par ses prédécesseurs. Dans plusieurs cas, le gouvernement d'alors a essayé d'épargner ces dépenses à la province en les contestant devant les tribunaux, mais sans succès. On ne permettra peut-être d'énumérer quelques-uns de ces paiements qui ont contribué à augmenter les dépenses de cette année 1897.

Réclamation Perreault et Mesnard, provenant d'un contrat passé avec le département des Travaux Publics sous le gouvernement Mercier.....	\$27,565.00
Réclamation semblable de M. Dussault.....	14,578.00
Réclamation de la Waterous Engine Company...	2,178.00
Montant accordé par arbitrage à P. Vallière, pour meubles fournis au Palais de Justice de Montréal.....	22,000.00
Montant du jugement en faveur de Charles Berger, contesté par le gouvernement, et dépenses incidentes.....	117,916.00
En règlement de la réclamation de \$11,000 de G. Amyot, pour services rendus au gouvernement Mercier.....	4,000.00
Balance du prix d'achat d'une propriété sur la Grande Allée, achetée par l'administration Mercier.....	30,000.00
<hr/>	
Total des obligations contractées avant 1892.	218,237.00
Ajoutez à cela le prix des arpentages extraordinaires pour l'ouverture des terres de la Couronne.....	25,655.00
Aide aux Ursulines de Roberval pour la reconstruction de leur couvent incendié, votée par les deux partis.....	2,500.00
Payé à la compagnie d'exposition de Montréal par le gouvernement actuel, en 1897.....	28,000.00

Pour colonisation et cercles agricoles.....	71,143.00
Bonus aux instituteurs et aux municipalités pauvres.....	27,000.00
A l'asile des aliénés protestants de Montréal.....	8,300.00
Dépenses extraordinaires pour l'administration de la justice.....	96,000.00
Dépenses d'élections.....	75,379.00
Revision des listes électorales	15,380.00
Revision du code de procédure.....	18,500.00
Octroi au fonds de secours des sauvages.....	4,000.00
Dépenses extraordinaires concernant l'arbitrage des comptes en suspens entre la Puissance et les provinces	3,996.00
Total.....	\$594,790.00

Ainsi nous voici pour l'année en question, 1897, avec une dépense extraordinaire, imprévue et anormale de près de \$600,000. Si cette dépense n'avait pas été faite par le gouvernement précédent lorsqu'il était au pouvoir, elle l'aurait été inévitablement par le gouvernement actuel, et, je le répète, cette dépense n'était pas due à un défaut d'administration de la part du gouvernement qui l'a faite, et même, comme le prouvent les fins pour lesquelles elles ont été faites, quelques-unes de ces dépenses dataient du gouvernement antérieur à 1892, c'est-à-dire avant le retour des conservateurs au pouvoir.

L'honorable trésorier a déclaré que le déficit pour l'année terminée le 30 juin 1897 était de \$810,184. Il a pris le soin, sans doute afin de réduire son propre déficit de l'année qui vient de se terminer, et dont il est entièrement responsable, d'éliminer tous les items qui peuvent ressembler à une dépense extraordinaire, parce qu'il doit avoir adopté le même principe en faisant la comparaison de ses propres recettes et dépenses. Mais si, comme je crois que cela n'est que juste, ces dépenses que j'ai mentionnées sont considérées comme dépenses extraordinaires, et si nous ajoutons les recettes justement attribuables à l'année terminée le 30 juin 1897 et qui n'ont été perçues et créditées que l'année suivante, recettes qui, je l'affirme, ont été d'au moins \$200,000, le prétendu déficit non seulement disparaît, mais il reste un surplus de recettes ordinaires sur les dépenses ordinaires.

UNE JUSTE COMPARAISON

Si vous voulez faire une juste comparaison entre les dépenses d'une année dont les conservateurs sont entièrement responsables et les dépenses d'une année dont les libéraux sont entièrement responsables, j'attire votre attention sur le chiffre des différents services pour les années terminées le 30 juin 1896 et le 30 juin 1898 :

	1895-96	1897-98	Augmentation.
Législation.....	\$195,549	\$210,910	\$ 15,361
Gouvernement civil.....	253,401	282,585	29,184
Administration de la justice .	568,544	618,379	49,835
Instruction publique.....	382,759	434,260	51,501
Agriculture, Immig'n & Col.	286,814	307,476	20,662
Travaux et édifices publics..	156,029	178,167	22,138
Charités, etc.....	326,078	339,375	13,297
Divers.....	373,581	388,420	14,848

Soit une augmentation totale de..... \$216,826

L'honorable trésorier s'est beaucoup vanté d'une prétendue réduction dans la dépense des différents services publics comparée avec l'année précédente. J'ai essayé de signaler les causes de la dépense extraordinaire de cette année dont le total doit se répartir naturellement entre les différentes branches du service public suivant la nature des paiements, mais même avec toutes ces réductions, il ne peut nier que sur presque tous les chapitres de sa dépense il a dépassé les sommes votées par la Chambre pour l'année fiscale 1897-98. Voici les augmentations respectives :

Législation.....	\$15,232
Gouvernement civil.....	26,013
Administration de la justice.....	42,989
Instruction publique.....	54,000
Agriculture et colonisation.....	38,676
Divers.....	20,729

Le département des Travaux publics est le seul qui n'ait pas dépassé ses crédits. Un vieil adage dit que l'exception prouve la règle, et si un département a pu se contenter de ses

crédits, il me semble que les autres pouvaient faire de même. L'honorable trésorier me répondra peut-être que les crédits n'étaient pas suffisants pour les fins auxquelles ils étaient destinés ; mais la comparaison entre les prévisions de cette année 1897-98 et celles de l'année prochaine qui sont actuellement soumises à la Chambre, démontre que le gouvernement ne demande aucune augmentation et je puis lui répliquer que s'il est sincère dans son opinion que les prévisions de l'année prochaine suffiront, il pouvait aussi bien rester dans les limites de ses prévisions pour l'année écoulée.

Cependant, malgré toutes les promesses d'économie des ministres actuels et de leurs partisans, que prouve hors de tout doute un examen attentif des comptes publics ? Comme j'ai déjà essayé de le démontrer, le gouvernement actuel a commencé l'année 1897-98 avec un livre blanc et même avec une balance considérable sous forme de perception de recette retardée qui lui a aidé à grossir son revenu. Or, malgré cela, d'après l'admission même du trésorier, confirmée d'ailleurs par les comptes publics et l'état publié dans la *Gazette Officielle*, aussitôt que possible après l'expiration de l'année financière et attesté par les signatures de l'assistant-trésorier et de l'auditeur provincial, tel qu'exigé par une résolution de cette Chambre, les dépenses ordinaires de 1897-98 ont été de \$4,351,778.05, et les recettes ordinaires de \$4,112,547.30, laissant un déficit de \$239,230.75.

Cet état est calculé sur la base même dont s'est servi l'honorable trésorier dans son dernier discours budgétaire pour trouver un déficit de \$984,043 pour l'année précédente, déficit dont on a tant entendu parler depuis et dans la Chambre et sur les hustings et auquel on a même fait allusion dans le discours du trône de cette session. L'honorable trésorier essaie maintenant de réduire ce déficit de \$239,230.75 à \$187,000 en retranchant certains items que, je suppose, il considère comme devant faire partie de la dépense extraordinaire. Eh bien, je lui demande de suivre la même règle pour la dépense qu'il a mise à notre compte, et, comme je l'ai déjà dit, le déficit des recettes ordinaires avec les dépenses ordinaires qu'il prétend avoir été laissé par ses prédécesseurs disparaîtra entièrement.

LA PRETENDUE ECONOMIE

Au risque d'ennuyer la Chambre, je me permettrai d'examiner un peu les différents services de la dépense de l'année dernière afin de voir jusqu'à quel point les prétentions à l'économie sont bien fondées. Je concède au gouvernement qu'il a inauguré son règne par une politique de ne rien faire, à laquelle il paraît avoir adhéré jusqu'à présent. Il peut être permis de différer considérablement d'opinion sur l'opportunité de continuer cette politique bien longtemps dans l'intérêt de la province ; mais là n'est pas la question pour le moment. Je veux simplement constater si l'on a diminué les dépenses comme on le prétend. La comparaison, même avec les années qui ont immédiatement précédé celle-ci, démontre que l'économie dans le sens de réduire la dépense n'a pas toujours été la règle. Je prends, par exemple, la dépense pour la législation que l'on dit avoir réduite de \$77,713, comparée avec l'année précédente. Cette prétention n'est pas juste, car il faut déduire de la dépense de 1897 sous ce chapitre la somme de \$71,165 pour les élections générales et de \$12,225 pour la revision des listes, soit un total de \$83,390.

Peut-être les honorables messieurs de l'autre côté auraient-ils désiré épargner cette première dépense au pays, et pour ce qui nous concerne nous aurions partagé ce désir, mais dans ce cas, je n'aurais pas le plaisir de répliquer au discours budgétaire du trésorier actuel.

Il y a aussi une augmentation pour 1898 sur 1897 de \$1,768 dans les dépenses de l'Assemblée législative, et de \$5,720 pour les impressions et la reliure. D'autre part, le Conseil législatif a réduit ses dépenses de \$906, un fait qui pourrait peut-être provoquer une agitation pour l'abolition de l'Assemblée législative en faveur d'une Chambre Haute unique composée du Conseil législatif.

On a aussi chargé au débit de ce service pour l'année précédente, une somme de \$2,100, prix des valises distribuées aux députés, mais c'est là une dépense qui depuis des années accompagne l'inauguration de chaque nouvelle législature, et je ne sache pas qu'aucuns des députés ministériels aient refusé d'accepter ces articles dont on charge le compte à notre administration. Sous le titre : Administration de la justice, nous trouvons des augmentations pour le fonds de bâtisses et

des jurés, le salaire et les dépenses des magistrats de districts et des coroners, la police, la transcription des registres au bureau d'enregistrement de Montréal-Est, s'élevant à plus de \$8,000. Le département de l'agriculture a aussi dépassé ses crédits de \$20,000. Le ministre actuel a suivi, sans doute, le principe de son prédécesseur qu'il a pourtant dénoncé énergiquement, mais comme c'était dans un bon but, pour la colonisation et l'amélioration des chemins, je suppose, deux choses que le gouvernement précédent et surtout l'ex-ministre de l'agriculture avaient à cœur, la province sera probablement disposée à lui pardonner, même si la dépense devenait quelque peu considérable. Sous le titre : Divers, nous trouvons encore une augmentation de \$9,000 pour le fonds de pension, les percepteurs du revenu, les salaires du bureau des registraires et les frais de séquestration du chemin de fer de la Baie des Chaleurs. Comparés avec l'année précédente, ces crédits laisseraient voir une diminution apparente de \$100,000 ; mais c'est à même ce crédit que furent payés, l'année précédente, les réclamations Amyot, Dussault, Waterous Engine Works et l'octroi au fonds de secours des sauvages. Il y a eu des augmentations même dans le département des Travaux Publics : \$22,000 pour le Palais de Justice de Terrebonne, Montmagny, Hull et Québec, et de \$17,000 pour l'école normale Jacques-Cartier et le pont sur la Grande-Rivière.

A propos de ce département, une grande partie des dépenses extraordinaires faites avant le 1er juillet 1897 a été faite sur le Palais de justice et la prison de Montréal, et elle peut être attribuée à compte du capital parce qu'elle constitue un actif pour la province. Tout en donnant au commissaire des Travaux Publics le mérite de son administration, je prendrai la permission de lui conseiller de ne pas trop s'enorgueillir parce qu'il dépense moins que ses prédécesseurs, lorsque ceux-ci ont construit des bâtisses et exécuté des travaux qu'ils lui ont laissé dans un état ne requérant que peu de frais d'entretien pour plusieurs années à venir. Nous attendrons la construction de quelque nouveau palais de justice, probablement celui de Sherbrooke, pour voir comment il réussira à maintenir la dépense de son département de façon à retrancher des Comptes Publics le crédit pour les travaux publics extraordinaires.

LES MANDATS SPECIAUX

Mais le gouvernement a fait plus qu'augmenter les dépenses de certains services, comme je viens de l'indiquer.

Entre la prorogation de la dernière session et l'ouverture de la session actuelle, le gouvernement a prélevé \$93,137.57 au moyen de mandats spéciaux.

Comme je l'ai déjà dit, les mandats spéciaux ne peuvent et ne doivent être émis que dans le cas d'une dépense, imprévue ou inattendue à l'époque du vote des crédits par la législature à la session précédente. C'est un principe fondamental du système britannique du gouvernement constitutionnel que les crédits doivent être votés par les représentants élus par le peuple, pour l'usage de la Couronne, et que si ces crédits ne sont pas votés, le gouvernement n'a pas le droit de se servir de l'argent public. Le *proviso* en vertu duquel un gouvernement peut, sous certaines circonstances, dépenser de l'argent qui n'a pas été voté par la législature, ne s'applique seulement qu'aux cas où la dépense ne pouvait pas être prévue lorsque les subsides ont été votés par les communes. Prétendre qu'un gouvernement qui a épuisé un crédit, avant le temps que ce crédit était destiné à couvrir et pour lequel il avait induit le peuple à croire qu'il était suffisant, donne à ce gouvernement le droit de pourvoir à la dépense par un mandat spécial, est en violation directe du principe en vertu duquel les subsides sont votés et cela n'est aucunement justifiable soit au point de vue légal, soit au point de vue constitutionnel. Comme autorité sur cette question, on me permettra peut-être de citer les paroles de celui qui a eu la plus longue expérience en cette Chambre et qui, de fait, en est le doyen, et qui est actuellement le premier ministre et trésorier. En 1884, sous l'administration Ross et alors que l'honorable premier ministre actuel était l'un des chefs du parti libéral, l'honorable monsieur proposa, appuyé par l'honorable M. Mercier un vote de non confiance contre le gouvernement dans lequel il disait : " Que le gouvernement conservateur approuvait tous les actes des gouvernements précédents, notamment en émettant des mandats spéciaux pour payer des dépenses non autorisées par cette Chambre".

L'honorable monsieur prenait alors une position conforme aux principes constitutionnels, mais je regrette qu'il s'en soit

départi pour émettre, en moins de 18 mois, du 26 mai 1897 au 19 octobre 1898, des mandats spéciaux, qu'il condamnait lui-même, au montant total de \$374,765 et cela pour des dépenses qui, je crois pouvoir l'affirmer, pouvaient, sans inconvénient, attendre la sanction des Chambres, ou qui auraient très bien pu être prévues par un vote antérieur, et qui, dans tous les cas, auraient dû être soumises à la considération de cette Chambre avant d'être sanctionnées.

L'honorable M. SHEHYN :—L'honorable monsieur prétend-il que l'administration conservatrice n'a pas émis de mandats spéciaux ?

L'honorable M. ATWATER :—Je ne dis rien de tel, mais je dis que nous condamnons cette pratique et que nous essaierons de forcer le parti libéral à respecter les déclarations qu'il a faites lorsqu'il était dans l'opposition.

L'un de ses principaux reproches à l'adresse du parti conservateur était que celui-ci avait en différents temps, émis des mandats spéciaux pour payer des dépenses que la Chambre n'avait pas sanctionnées, et ce reproche on nous l'a fait de session en session pendant plusieurs années. Cependant, nous voyons que six semaines seulement après son arrivée au pouvoir, le gouvernement libéral a émis plus de mandats spéciaux qu'aucune administration conservatrice immédiatement précédente et dans des conditions qui rendaient l'émission de ces mandats absolument illégale. Plus que cela, nous voyons ce gouvernement émettre des mandats spéciaux pour le paiement des dépenses dont on l'avait averti que la sanction par les Chambres serait nécessaire ; état de chose qui ne s'est jamais vu sous un gouvernement conservateur.

J'ai déjà dit que les \$281,000 et plus que le gouvernement s'est appropriées sans le vote de cette Chambre pour faire avec une hâte indécente certains paiements avant la fin de l'année fiscale n'ont pas été prélevées pour des affaires urgentes, mais simplement afin de fournir une feuille blanche à l'administration et gonfler le déficit de cette année-là.

Le principe essentiel à l'émission d'un mandat spécial est l'imprévu ou l'urgence de la dépense.

Quelle excuse le gouvernement peut-il donner pour l'émission d'un mandat en paiement d'une dépense non seulement prévue mais sur laquelle la Chambre a attiré son attention.

Durant la dernière session de la Chambre, l'honorable

député de Joliette (M. Tellier), a attiré l'attention du gouvernement, non pas indirectement ou obscurément, mais par une motion formelle enregistrée dans les Procès-Verbaux, sur le fait que ses crédits de l'année courante pour les arpentages étaient insuffisants, et l'honorable membre proposa à la Chambre de protester contre toute dépense que le gouvernement pourrait juger à propos de faire par mandat spécial, après la session, à cause de l'insuffisance des crédits.

Encore durant la dernière session, de ma place en Chambre, j'ai attiré l'attention du gouvernement sur le fait que le crédit de \$12,000 pour la protection des forêts pour 97-98 était complètement dépensé au 8 décembre 1897 et qu'il n'avait pas pourvu à la dépense de ce service pour la balance de l'année fiscale. Et je protestai alors contre toute dépense par mandat spécial et contre tout engagement par le gouvernement sans le vote régulier de la Chambre.

Que voyons-nous, M. l'orateur ? L'état des mandats spéciaux soumis à cette Chambre le 13 janvier dernier, constate que le gouvernement a émis pour \$93,137 de mandats spéciaux durant la vacance, le premier portant la date du 12 mars 1898, et le dernier celle du 19 octobre 1898, et parmi ces sommes nous trouvons \$4,000 payées en juin pour la protection des forêts, et \$17,743 payées pour arpentages en octobre.

Je répète encore, M. l'Orateur, que ces honorables messieurs ne peuvent signaler un semblable avertissement donné à une administration conservatrice, accompagné d'une ignorance aussi cynique des principes qui gouvernent la dépense des argents publics.

Il est bien facile au gouvernement de réclamer crédit pour une administration économique et des crédits minimes, lorsqu'il se réserve le droit de faire des dépenses sans la sanction de la Chambre.

Le gouvernement a violé non seulement la constitution et la loi, mais tous les engagements qu'il a pris et les protestations qu'il a faites dans l'opposition.

LA VÉRITABLE SITUATION

Avant de passer à l'étude des comptes publics de l'année présente et des estimés pour l'année prochaine, je crois faire

remarquer que l'honorable trésorier s'attribue le mérite des diminutions dans les montants payés en subsides aux chemins de fer, et des remboursements des dépôts de garantie de chemins de fer.

Ces diminutions ne sont certainement pas dues à une action de la part du gouvernement actuel. Ce sont simplement des obligations de la province, qui ont graduellement diminué et qui continueront encore à diminuer jusqu'à ce qu'elles aient complètement disparu des comptes publics. Il n'est pas au pouvoir du gouvernement actuel de les réduire même d'un dollar, et si elles sont arrivées à des proportions comparative-ment petites, c'est parce que, cinq ans avant l'avènement du gouvernement actuel, un effort déterminé et continu a été fait par les administrations précédentes, de 1892 à 1897, à l'effet d'éteindre ces obligations ; et c'est dans ce but que le gouvernement conservateur a eu le courage d'imposer les taxes et qu'il les a ensuite abolies autant et aussi vite que possible, lorsque le but pour lequel elles avaient été imposées fut en grande partie atteint.

L'honorable trésorier ne niera pas que la province n'a pas en caisse les fonds pour ces subsides et pour le remboursement des dépôts de garantie de chemins de fer. L'argent emprunté pour le premier objet et l'argent reçu des compagnies de chemins de fer pour le second, a été employé à d'autres fins avant 1892, par le gouvernement qui reçut l'argent.

Ajoutant ces paiements qui devront sans doute être faits, parce qu'ils sont des obligations de la province, à ce que l'honorable trésorier appelle des dépenses ordinaires, nous trouvons que la dépense totale pour l'année qui vient de finir était de \$4,885,162.48 et la recette de \$4,176,139.63, laissant un déficit total de \$709,022.85, constituant l'augmentation de la dette résultant des opérations de la dernière année fiscale.

L'ANNEE COURANTE

Quant aux opérations de l'année courante, il est impossible d'en arriver à une conclusion définitive et de savoir jusqu'à quel point le gouvernement remplit les promesses qu'il a faites, avant la clôture de l'année, le 30 juin ; mais quand l'honorable

trésorier a fait son exposé financier à la dernière session et qu'il a produit ses estimés pour l'année courante 1898-99, il a annoncé à son de trompette et avec orgueil, que les estimés étaient beaucoup moins élevés que ceux de l'année précédente. Cependant le gouvernement n'a pu rester en deça du chiffre des estimés qu'il avait tant critiqué, et nous voyons maintenant qu'il demande des estimés supplémentaires pour plus de \$67,000, sans parler des mandats spéciaux qu'il a émis depuis le commencement de la présente année fiscale.

En examinant les rapports des paiements pour les différents services depuis le 1er juillet 1898 au 18 janvier 1899, plus de la moitié de l'année courante, nous constatons que dans plusieurs cas, plus de la moitié des appropriations ont déjà été dépensées. Ainsi pour le gouvernement civil, les appropriations sont de \$270,626, et \$163,736 ont déjà été dépensées.

Dans l'administration de la justice, sur \$548,711 d'appropriations, \$325,301 ont déjà été dépensées.

Dans l'agriculture, sur un total d'appropriations de \$159,630, on en a déjà dépensé \$131,633.

Dans le département des terres, sur un total d'appropriations de \$124,090, on en a déjà dépensé \$90,400.

Dans le département de la colonisation et des mines, sur un total d'appropriations de \$122,500, on en a déjà dépensé \$133,173.

Au chapitre des divers on a dépensé \$99,361, sur \$171,000 d'appropriations.

Il suffit d'avoir une connaissance élémentaire d'arithmétique et de calculer ce qui reste à payer pour arriver à la conclusion que la marche vers l'équilibre financier dont on parle tant, n'avancera guère pendant l'année courante.

Je ne puis qu'espérer que le gouvernement n'aura pas recours à l'expédient des mandats spéciaux, lorsqu'il se trouvera à court, comme cela lui arrivera très probablement, avant la fin de l'année, parce que, je le répète, ce ne sont pas des cas qui justifient des mandats spéciaux.

Lorsque le trésorier a fait son discours, il exprima l'espoir d'avoir un surplus dans les environs de \$40,000. J'exprimai alors des doutes, et les chiffres que j'ai cités tendent à prouver que j'avais raison.

L'ANNEE PROCHAINE

En examinant les recettes et les dépenses pour l'année prochaine, je constate que le trésorier n'a pas fait preuve d'autant de certitude dans ses prévisions d'un surplus que l'année dernière. Il évalue ses recettes à \$4,174,899 et ses dépenses à \$4,177,775, ce qui laisserait un petit déficit apparent de \$3,000. Mais une analyse plus approfondie de son évaluation des recettes totales prouve qu'il est très exposé à être trompé par leur réalisation. Par exemple, il porte le revenu des Terres de la Couronne à \$1,050,000, chiffre qui sera extrêmement difficile à réaliser. Il évalue les droits sur les successions à \$225,000, une taxe qui, l'an dernier, n'a produit que \$163,000. Quand l'ancien gouvernement a prêté que cette taxe produirait \$200,000 pour l'année qui vient de finir, je me rappelle bien que différents membres de l'opposition d'alors et qui sont maintenant membres du gouvernement, ont prétendu que les chiffres étaient trop élevés, et cependant nous constatons qu'ils sont encore plus présomptueux que nous l'étions.

L'honorable M. MARCHAND :—Je puis dire à l'honorable monsieur que nous avons déjà perçu \$100,000 pour l'année courante sur cette taxe.

L'honorable M. ATWATER :—Je félicite l'honorable premier ministre sur son succès, mais je regrette qu'il soit dû à la mort de plusieurs des nôtres. Toutefois cela lui laisse encore une marge considérable à couvrir durant l'année courante, et s'il a quelques renseignements quant aux personnes qui ont l'intention de mourir durant l'année pour aider la province il devrait nous faire part de ses renseignements. Il est certain dans tous les cas qu'il compte sur cette taxe comme source de revenu et qu'il n'entend pas l'abolir.

Des taxes directes sur les corporations commerciales, ils attendent un revenu de \$160,000, somme qui a été dépassée l'an dernier, mais principalement à cause de la perception des arrrages dûment attribuables à l'année précédente.

Au sujet de ces deux dernières sources de revenus qui forment dans les estimés une somme totale de pas moins de \$385,000, il est évident que leur mention dans les estimés peut être interprétée comme une réponse directe et non équi-

roque de la part du gouvernement à une question qui lui a été faite ces jours derniers, qu'il n'a pas l'intention d'abolir ces taxes.

D'un autre côté on peut prédire en toute sûreté que l'estimation des dépenses sera dépassée l'année prochaine tout comme l'année passée et les années précédentes.

Il y a une diminution remarquable dans les estimés pour l'année prochaine qui contraste favorablement avec les estimés pour l'année passée : c'est le crédit concernant l'intérêt sur la dette publique pour l'année 1899-1900.

- C'est le premier signe appréciable des bienfaits de la conversion de la dette, qui met en relief les prédictions que nous avons faites alors, et je crois pouvoir exprimer l'espoir que ce bienfait se fera sentir davantage à mesure que la conversion progressera.

DETTE PUBLIQUE

Le trésorier a affirmé que la dette de la province a été augmentée par l'ancien gouvernement et ses prédécesseurs immédiats. Je prendrai la liberté de faire remarquer de nouveau à cette Chambre, que durant toute la période de 1892 à 1897, le gouvernement conservateur n'a fait voter aucun emprunt, à l'exception de l'autorisation que la Chambre lui a donné de convertir en un subside en argent de 17 centins l'acre, le deuxième octroi en terre fixé à 35 centins l'acre, accordé à certaines compagnies de chemins de fer, et qui contribuait depuis longtemps à augmenter le passif de la province.

Le montant requis pour payer cette conversion fut de \$1,360,000, que la province obtint à 3 p. c. pour des débentures rapportant 90 centins dans la piastre, c'est-à-dire un peu mieux qu'un emprunt au pair portant $3\frac{1}{2}$ p. c. d'intérêt. En retour de cette somme, le passif de la province fut diminué de trois millions et demi, et des millions d'acres de terre, qui se trouvaient pratiquement confisqués à l'exploitation, redevinrent la propriété de la Couronne.

Tout déficit dans les opérations d'une année devient nécessairement une obligation pour la province, et en requérant le paiement de cette obligation, un créancier ne fait aucune distinction sur la nature de la dépense, qu'elle soit ordinaire ou

extraordinaire, et dès lors on ne peut se soustraire à ce fait que les opérations de l'année terminée le 1er juillet 1898, ayant augmenté la dette, l'augmentation du passif sur l'actif de la province est le chiffre total du déficit, savoir \$709,000.

Il est probable aussi que le passif et la dette de la province seront augmentés encore par les opérations de l'année prochaine.

LA CONVERSION DE LA DETTE

Je ne puis terminer sans dire quelques mots du système adopté par l'administration précédente pour la conversion de la dette.

Comme la Chambre le sait, en vertu de la 60 Victoria, chapitre 2, l'ancien gouvernement a fait un contrat avec la banque de Montréal pour la conversion de la dette entière à l'exception de l'emprunt à 3 pour cent fait à Paris en 1894.

L'objet que le gouvernement d'alors avait en vue était double. C'était d'abord de réduire le taux d'intérêt sur la dette et ensuite de placer tous les différents emprunts de la province sur une base uniforme de 3 pour cent par année.

A venir jusqu'à cette époque, tous les emprunts de la province, à part celui fait à Paris en 1894, portaient un intérêt de pas moins de 4 pour cent.

Les émissions de 1874-1876-1878-1882 de Québec et 1882 de Londres portaient cinq pour cent d'intérêt.

L'émission de 1880 portait quatre et demi pour cent.

Les émissions de 1888-1894-1896, portaient quatre pour cent.

Ces différences d'intérêt avaient, entre autres résultats, celui de rendre incertaine la valeur de nos obligations sur les marchés monétaires, et les emprunts portant l'intérêt moindre souffraient hors de proportion avec la différence de leur valeur et la valeur de ceux portant un intérêt plus élevé.

Le contrat en vertu duquel la banque entreprit d'opérer la conversion de la dette était pour une période limitée, expirant le 1er mai 1899, et certains taux étaient établis devant servir de base au rachat de toutes les obligations existantes et à l'émission des nouvelles obligations portant un intérêt moins

dre. Les obligations à 3 pour cent devaient être émises à 90 pour cent et les obligations existantes, rachetées à un taux qui rapporterait au porteur pas plus de 3 et demi pour cent sur la valeur de l'obligation rachetée, calculée sur la longueur du temps que l'obligation avait encore à courir.

Il était naturellement inévitable d'émettre des obligations pour un total plus considérable que la valeur des bons existants, mais un calcul soigné établissait que l'économie dans le service des intérêts faisait plus que compenser le montant ajouté à la dette.

La meilleure preuve que le contrat a été bien fait, est que le 1er juillet 1898, c'est-à-dire 14 mois seulement après que la banque eut entrepris le contrat, \$3,371,553.33, comprenant une grande partie de l'emprunt de 1896, qui portait un intérêt de 4 pour cent et qui avait pratiquement le même temps à courir, était converti en du 3 pour cent.

Après avoir pourvu à un fonds d'amortissement pour éteindre l'augmentation de la dette créée pour la conversion, le trésorier admet une épargne annuelle sur ce chapitre de \$4.778, ce qui, pour une période de 40 ans, équivaut à \$179,000.

Le fonds d'amortissement apparaît à l'état de la dette publique dans les comptes publics comme placement à l'actif de la province.

Depuis le 1er juillet dernier, d'après les renseignements donnés par le premier ministre, une autre somme de \$3,571,790, comprenant différents emprunts de la province, a été convertie.

Il est presque impossible, sans avoir des renseignements plus complets que ceux qui sont actuellement devant cette Chambre, de dire au juste quelle sera l'économie totale dans le service des intérêts qui résultera des sommes encore à convertir, mais en autant que je puis l'évaluer l'économie déjà réalisée s'élève à environ \$30,000, et à en juger par la diminution dans le crédit pour le service des intérêts sur la dette publique, que le trésorier demande pour l'année prochaine, il semblerait que cette économie atteindra \$50,000 l'an prochain.

Le montant total de la dette convertie jusqu'à aujourd'hui s'élève à \$6,943,343, ce qui n'est qu'un quart de la dette susceptible d'être convertie.

En soumettant cette proposition de conversion à la Chambre, j'ai prédit que l'économie totale de cette opération serait de \$200,000 et jusqu'à présent les résultats ont justifié nos prévisions.

L'honorable trésorier ne manque jamais de rappeler que la dette a été augmentée par cette conversion. Je ne l'ai pas nié et nos amis ne l'ont jamais nié non plus lorsque nous avons soumis cette mesure, mais le fonds d'amortissement y pourvoit, et à l'échéance des nouvelles obligations l'augmentation de la dette sera nécessairement annulée par le fonds d'amortissement, laissant la dette à rencontrer exactement ce qu'elle était avant la conversion, et pendant cette période la province aura bénéficié de l'économie dans le service des intérêts,—avantage très appréciable actuellement,—et qui sera encore apprécié durant quelques années à venir.

De plus, cette transaction terminée, les obligations de la province bénéficieront de ce changement parce qu'elles porteront toutes le même intérêt.

La conversion doit être jugée dans son entier et non pas en ne tenant compte que de quelques émissions.

En terminant, M. l'orateur, comme citoyen patriotique, je crois pouvoir dire que je suis l'écho des sentiments de ce côté de la Chambre en disant que nous espérons que le gouvernement réussira à établir l'équilibre tant désiré dans les finances de la province ; mais je confesse que je n'en vois aucune perspective prochaine ou éloignée.

Et afin d'établir formellement les vues de l'opposition au sujet du système de dépenses d'argent de la province, qui n'a pas été voté par Législature, je propose, en amendement à la motion de l'honorable Trésorier, que la Chambre se forme maintenant en comité des subsides :

Que tous les mots après " que " jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants : " que cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais désire constater : 1^o qu'ainsi qu'il appert à la page 305 des Journaux de cette Chambre, pour la dernière session, une motion a été soumise par l'honorable député de Trois-Rivières, exprimant le regret que le gouvernement eût jugé à propos, dans le court espace de temps qui s'est écoulé depuis le 25 mai jusqu'au 30 juin dernier (1897), et à la veille même de l'expiration de

l'année fiscale 1896-97, d'émettre des mandats spéciaux pour un montant de \$281,628.00, sans l'urgence voulue, et de manière à charger cette année fiscale de dépenses qui eussent pu être, plus utilement pour le trésor et sans inconvénient, portées à l'année ou aux années suivantes."

2^o Qu'à cette même session, sur la motion pour l'item \$20,000 pour dépenses d'arpentages, une proposition fut faite par l'honorable député de Joliette (p. 336 et 337 des journaux de cette Chambre pour 1898) à l'effet suivant : " Cette Chambre tout en concourant dans cette résolution, constate qu'elle n'est que pour \$20,000, au lieu de \$40,000 pour l'année courante, et que par l'état des recettes et des dépenses produit devant cette Chambre, cette somme de \$40,000 était déjà complètement dépensée au 8 décembre dernier, et que par un état de travaux autorisés et des engagements pris (voir document No. 47) le montant mentionné en cette résolution se trouve plus qu'absorbé; et, en conséquence, cette Chambre proteste d'avance contre toute dépense que le gouvernement pourra juger à propos de faire par mandat spécial, après la présente session, pour cause d'insuffisance de ce crédit."

3^o Qu'à la même session, le présent proposeur sur la proposition pour concours sur l'item de \$12,000, pour protection des forêts soumit la motion suivante (p. 331 des journaux de cette Chambre pour 1898) " Cette Chambre constate que le crédit de \$12,000 voté pour l'année courante, (1897-98, était complètement dépensé au 8 décembre dernier, et que le gouvernement n'a fait aucune provision, pour les dépenses de ce service, jusqu'au 30 juin prochain.

" En conséquence, cette Chambre proteste contre toute dépense par mandat spécial et contre tout engagement, en l'absence d'un vote régulier de cette Chambre."

4^o Que par l'état des mandats spéciaux soumis à cette Chambre, à la date du 13 janvier dernier (voir p. 13, 14 et 15 des procès-verbaux de cette Chambre), il appert que le gouvernement à émis des mandats spéciaux au montant de \$93,137.57 depuis la date du 12 mars 1898 jusqu'à celle du 19 octobre 1898, les deux inclusivement et que dans ce montant se trouve compris un mandat spécial, à la date du 7 juin 1898 pour \$4,000 pour le service de la protection des forêts " pour le reste de l'exercice en cours " et aussi un autre mandat spécial,

à la date du 8 octobre 1898, pour le service des arpentages au montant de \$17,743.00.

Qu'il s'en suit que le gouvernement, dans un espace de 16 mois ou à peu près, a émis des mandats spéciaux pour une somme de \$374,765.57.

Qu'en vue de ces faits, cette Chambre désire réaffirmer sa protestation la plus énergique contre le système de mandats spéciaux inauguré et continué par le gouvernement, et cela malgré les avertissements mentionnés dans les motions ci-dessus, et en dépit des promesses faites et des engagements solennels pris par les membres du présent gouvernement, lorsqu'ils étaient dans l'opposition."

DISCOURS DE M. CARBRAY SUR LE BUDGET

*Le député de Québec-Ouest répond à
M. Shehyn*

M. Carbray reprend le débat sur le budget et prononce le discours suivant :

M. l'ORATEUR,

L'honorable ministre, trésorier sous le gouvernement Mercier, a consacré quatre heures à nous prononcer un discours, hérissé de chiffres, d'états et de détails interminables, s'efforçant de prouver, si ç'eût été possible, que pendant l'administration de la province par le parti conservateur, de 1892 à 1897, ce gouvernement (conservateur) a augmenté la dette publique d'au delà de \$9,000,000, et que son administration des finances de la province durant ce temps a résulté en déficits considérables chaque année ; qu'enfin, lors de son exit, en mai 1897, la position financière de la province était déplorable. Eh bien, monsieur l'Orateur, l'usage parlementaire ne me permet pas de qualifier ces assertions comme elles le méritent. Elles sont inexactes, contraires à la vérité, injustes et trompeuses, du moins en ce qui concerne le parti conservateur ; appliquées à son parti elles auraient plus de justesse et d'à propos.

Je vais essayer de prouver à cette Chambre l'exactitude de ce que j'avance, et j'espère y réussir et en moins de quatre heures.

Je m'abstiendrai de suivre l'honorable ministre dans ses détails sans fin ; je ne m'occuperai que des conclusions qu'il tire.

Je vais prouver :

1^o Que le gouvernement conservateur, de 1892 à 1897, n'a pas augmenté la dette publique de \$9,000,000, ni même d'un dollar ;

2^o Que son administration des finances de la province durant ces années n'a pas résulté en déficits annuels, mais au contraire en surplus considérables chaque année ;

3^o Que le gouvernement conservateur, lors de son exit, en 1897, a laissé les finances de la province dans un état des plus satisfaisants.

Maintenant allons aux preuves, et je défie le gouvernement ou aucun de ses partisans de prouver le contraire de mes avancées.

1^o Le gouvernement conservateur n'a pas augmenté la dette publique de \$9,000,000 pendant son administration de 1892 à 1897. Quand ce gouvernement a pris en mains les affaires, en l'automne de 1891, la dette consolidée de la province, d'après les Comptes Publics, se chiffrait à \$15,181,320. Il y avait en même temps des dettes flottantes et obligations, se chiffrant à \$10,862,353, résultant de la mauvaise et désastreuse administration de l'honorable Monsieur et de ses amis depuis 1886 à 1891.

Dans le cas où l'on douterait de l'exactitude de mes chiffres, j'invite les honorables membres à prendre en mains les statuts de la province, 54 Victoria, chap. 2, page 27; ils y trouveront ce qui suit :

“ Acte concernant l'émission de Débentures pour pourvoir
“ au paiement de la dette flottante, non consolidée de la province, etc., etc.”

Les détails sont ensuite énumérés, constatant un total de \$10,862,353, c'est-à-dire exactement les chiffres que j'ai cités plus haut.

Cet acte, ces états sont l'œuvre de l'honorable Ministre, auquel je réponds maintenant.

Faisons maintenant l'addition :

Dette consolidée.....	\$15,181,320.00
“ non-consolidée.....	10,862,353.00

Formant un total de...\$26,043,673.00

Ces chiffres représentent la dette que ces Messieurs et leurs amis nous ont laissée comme héritage en l'automne de 1891. Maintenant, d'après les Comptes Publics, que le gouvernement actuel a déposé en cette Chambre, la dette publique au 30 juin 1897 était de \$24,202,054, et au 30 juin 1898, elle était de \$25,146,845.

L'honorable Monsieur voudrait-il maintenant nous démontrer comment il trouve que nous avons augmenté la dette publique d'au delà de \$9,000,000 de 1892 à 1897?—je serais très curieux de voir comment il pourrait s'y prendre.

Je vais maintenant m'occuper des comptes publics pour l'année fiscale se terminant au 30 juin 1898, qui doivent plus spécialement intéresser la Chambre dans le moment.

Dans le cours de mes remarques, je traiterai les deux autres points de mon argumentation.

J'ai pris la peine d'étudier les Comptes Publics pour l'année fiscale, finissant le 30 juin 1898, et voici ce que je constate :

Revenu ordinaire.—Total \$4,176,139.63. En décembre 1896, le trésorier d'alors avait estimé ce revenu à \$4,086,199.42 ; le revenu actuel était donc de \$89,940.21 en plus.—Cet excédant provient du surplus sur les chapitres suivants, savoir :

Intérêts	\$	8,285	63
Terres de la Couronne, etc.		27,215	19
Administration de la justice et timbres		7,771	97
Taxes des compagnies commerciales.....		77,595	09
Maintien des aliénés.....		15,672	48
Ecoles, (industries et réforme).....		11,386	84
Revenu casuel		5,121	49
Divers.....		2,527	49
	\$	155,576	18

A déduire, en moins que les estimés, sur les chapitres suivants, savoir :—

Puissance du Canada.....	\$	11,385	94
Licence.....		14,956	17
Droits sur successions.....		36,544	74
Divers		2,749	12
	\$	65,635	97
	\$	89,940	21

Les recettes extraordinaires ont été estimées à \$30,000, et n'ont réalisé que \$1,516.72,—en moins \$28,483.28.

Maintenant prenons l'autre côté. Les dépenses ordinaires ont été de \$4,300,073.29, contre une estimation de \$4,042,900.02, un excédant de \$257,178.27. Cet excédant provient des chapitres suivants, savoir :

Dette publique	\$	66,555	50
Législation		15,231	24
Gouvernement civil.....		26,013	08
Administration de la justice.....		42,989	65
Instruction publique		54,000	00
Agriculture, colonisation et immigration.....		18,676	97
Travaux publics, dépenses ordinaires.....		12,981	94
Divers		20,729	89
	\$	257,178	27

Le Budget Extraordinaire, ou compte de capital, constate une dépense totale de \$585,084.19, contre \$861,527.99, prévue par les estimés, soit \$276,443.80 en moins que les estimés. Cette différence est plus qu'expliquée par le chapitre des subsides aux chemins de fer; les estimés ont prévu pour une dépense probable de \$503,240.00. Il a été actuellement dépensé que \$198,645.14, c'est-à-dire \$304,594.85, en moins.

Maintenant procédons à faire la comparaison du Budget de l'année finissant le 30 juin 1898, avec l'année finissant le 30 juin 1897, et voici quels sont les résultats :

Recettes ordinaires : 30 juin 1897	\$3,874,803 18
Recettes ordinaires : 30 juin 1898	4,176,139 63

Excédant.....\$ 301,336 45

Cet excédant est expliqué par les augmentations dans les chapitres suivants, savoir :

Terres de la Couronne.....	\$ 215,021 93
Licences.....	28,867 41
Taxes sur corporation commerciales.....	59,908 33
Licences de manufactures et de commerce.....	19,452 97
Asiles d'aliénés, contributions municipales.....	55,841 04
Ecoles de Réformes, etc.....	35,463 12
Divers.....	38,982 90
	<hr/>
	\$ 453,537 70

A déduire, en moins, sur les chapitres suivants, savoir :

Taxes sur transports de propriétés.....	\$ 72,801 18
Droits sur successions.....	65,986 46
Divers.....	13,413 61
	<hr/>
	\$ 152,201 25

Soit une différence nette de.....\$ 301,336 45

Si l'on prend en considération le prix de vente des limites à bois, vendues par le Département des Terres de la Couronne en mars 1898, soit \$30,110, le prix des Terres Publiques vendues pendant l'année 1897-98, soit \$83,508, et les montants considérables dus au gouvernement dans ce département pour 1897, et qui n'ont été collectés et crédités dans les Comptes Publics qu'en 1898; le surplus dans les recettes ordinaires de 1898 sur 1897 de \$301,336.45, est amplement expliqué.

Je signale à la Chambre le système erroné qui existe, et, je dois le dire, qui a toujours existé sous tous les gouvernements de cette province, de porter au budget des recettes ordinaires l'argent provenant de la vente des terres du domaine public et des limites à bois. Ces sommes devraient être portées au compte de capital. Car, enfin, ce ne sont pas des revenus ordinaires.

Procédons maintenant à la comparaison des recettes extraordinaires :

Pour 1898.....	\$ 59,875 51
Pour 1897.....	48,435 52
	<hr/>
Différence.....	\$ 11,439 99

Allons, à présent, à la comparaison des dépenses de 1898 avec l'année 1897 :

Dépenses ordinaires, 1897.....	\$4,677,095 20
Dépenses ordinaires, 1898.....	4,300,078 29
	<hr/>
Moins en 1898.....	\$ 377,016 91

Cette différence s'explique comme suit :

Dépense en plus sur les chapitres suivants, savoir :

Dette publique.....	\$ 40,302 87
Gouvernement civil.....	5,537 17
Instruction publique.....	11,000 00
Arts et manufactures.....	13,000 00
	<hr/>
	\$ 69,840 04

En moins :

Législation.....	\$ 77,713 22
Justice.....	44,286 12
Agriculture.....	97,218 78
Travaux publics.....	38,300 03
Asiles, charités, etc.....	19,241 02
Divers.....	170,097 78
	<hr/>
	\$ 446,856 95

Différence\$ 377,016 91

Cette différence s'explique par l'item de \$77,713.22, législation, représentant le coût des élections générales en 1897, par une réduction de \$97,218.78, sur les octrois de l'agriculture,

économie discutable. Et aussi, sans doute, par le soin religieux avec lequel le gouvernement s'est empressé de payer tous les comptes, possibles et impossibles, avant le 1er juillet 1897, afin de grossir les dépenses pour 1897, et diminuer par autant les dépenses de 1898.

Les dépenses extraordinaires et pour compte de capital étaient :

En 1898, de.....	\$ 585,084 19
En 1897, de.....	1,957,849 14

L'honorable Premier Ministre se fait fort de ce qu'il a été dépensé \$1,143,572.99 en moins pour subsides aux chemins de fer en 1897-98 que dans l'année précédente. Mais, Monsieur l'Orateur, il n'a pas droit de s'arroger aucun mérite là-dessus. Ces subsides aux chemins de fer sont des dettes de la province pour compte de capital, qui doivent se payer dans une année ou dans une autre. Il y en a eu pour \$1,957,849 d'échus en 1896-97. Ils ont été payés, ce qui fait que l'on n'a pas eu à les payer l'année suivante. Voilà toute l'histoire :

Les paiements faits en 1897, pour subsides aux chemins de fer, causés surtout par la conversion en argent des subsides en terres, expliquent cette différence.

DETTE PUBLIQUE

La dette consolidée se chiffrait nette :

Au 30 juin 1897, à.....	\$24,202,054 08
Au 30 juin 1898, à.....	24,279,163 75
	<hr/>
Augmentation.....	\$ 77,109 67

La dette flottante, y incluse les mandats non payés, et moins la balance de la caisse en mains, était :

Au 30 juin 1897.....	\$ 409,042 25
Au 30 juin 1898.....	867,682 23
	<hr/>
Augmentation.....	\$ 458,639 98

Soit une augmentation totale de la dette publique de.....\$ 535,749 65

Je passe maintenant en revue les états, et le discours sur le budget par le Premier Ministre, qui nous ont été distribués.

L'honorable Premier Ministre revient à la charge, encore cette année, avec des états comparatifs pour démontrer l'état affreux dans lequel son gouvernement a trouvé les finances de la province en mai 1897, quand il prit en mains l'administration des affaires : énormes déficits annuels, augmentation alarmante de la dette, etc., mais, monsieur l'orateur, fut-ce tout vrai ce serait leur propre œuvre. Oublie-t-il donc leur passage désastreux au pouvoir de 1886 à 1891 ?

L'honorable Premier Ministre est assez franc pour le reconnaître lui-même par l'état A, qu'il nous a présenté. Déficit en 1889-90 de \$1,380,569.18 ; 1890-91 \$1,444,236.09 ; en 1891-92 \$1,742,651.02 !!! La dette nette consolidée qui était de \$10,527,273, en 1886, quand ces messieurs sont arrivés au pouvoir, était rendue à \$15,181,320, en 1891, quand le pouvoir leur a été ôté des mains ; ils ont laissé en outre une dette flottante et des engagements nouveaux, au montant de \$10,862,353 !!! un total de \$26,043.673.

C'est dans cet état de banqueroute que le parti conservateur, sous l'honorable monsieur de Boucherville, a été appelé à prendre les rênes du gouvernement. Il entreprenait une tâche terrible, mais il s'est mis vaillamment à l'œuvre, risquant même son existence politique, en imposant sur le peuple des impôts additionnels, quoique temporaires, pour pouvoir faire face à la situation et réparer les désastres causés par ces messieurs. C'était la liquidation d'une succession en banqueroute, et c'est pour cela que j'ai maintenu l'année dernière, et que j'affirme encore solennellement, qu'on n'a pas le droit aujourd'hui de faire des états comparatifs pour démontrer que sous la présente administration on a dépensé moins ou perçu plus que nous l'avions fait pendant les années de la liquidation de la succession en banqueroute, que ces messieurs nous ont laissée en 1891.

Le gouvernement actuel, dans cette Chambre et en dehors, ne cesse de dire que de 1891 à 1897, nous avons continué le régime des déficits qu'ils avaient, eux, inauguré, mais est-ce vrai, monsieur l'Orateur ? C'est absolument inexact.

A la dernière session, on a mis devant la Chambre des états pour constater qu'il y avait des déficits dans les budgets ordinaires : \$24,828 en 1892-93 ; \$230,202.28 en 1893-94 ; \$162,661.66 en 1894-95 ; \$55,673.61 en 1895-96. Mais pourquoi,

monsieur l'Orateur, vouloir tromper le peuple, et faire tort au crédit de notre province par de pareilles assertions erronées?

Prenons donc les états même que le gouvernement nous soumet, et que voyons-nous ?

ÉTAT " B ".

Exercice pour l'année finissant le 30 juin 1893 :

Recettes ordinaires.....	\$4,384,654 48
Dépenses ordinaires.....	3,952,258 75

Surplus.....\$ 432,395 73

Ceci n'est pas un déficit de \$24,828 tel que l'on veut nous faire croire !

Exercice pour l'année finissant le 30 juin 1894 :

Recettes ordinaires.....	\$4,258,728 56
Dépenses ordinaires.....	3,876,990 83

Surplus.....\$ 381,737 73

Et non pas un déficit de..... 230,20- 28

Exercice pour l'année finissant le 30 juin 1895 :

Recettes ordinaires.....	\$4,221,687 84
Dépenses ordinaires.....	4,043,228 43

Surplus.....\$ 178,459 41

Et non un déficit de..... 162,661 66

Pour l'exercice de l'année finissant le 30 juin 1896 :

Recettes ordinaires.....	\$4,327,910 55
Dépenses ordinaires.....	4,041,221 66

Surplus.....\$ 286,688 89

Et non un déficit de..... 55,073 61

Pour l'exercice finissant le 30 juin 1897, le gouvernement réclame un déficit de \$984,043.01, mais nous guidant par son propre état, le découvert apparent n'est que de \$802,292.02. Je reviendrai tantôt sur cet item.

Pour l'exercice finissant le 30 juin 1898, le gouvernement reconnaît un déficit de \$213,030.34. Les vrais chiffres sont \$188,547.05.

LA VRAIE SITUATION FINANCIERE

L'honorable Premier Ministre nous a parlé de la situation financière. Voici la vraie situation telle qu'elle appert par les Comptes Publics pour l'année terminée le 30 juin 1898 :

Dette consolidée, balance nette.....	\$24,279,163 75
Dette flottante.....	\$1,166,706 46
Plus mandats non-payés.....	191,639 36
	<hr/>
	\$1,358,345 82
Moins, balance caisse en mains..	490,663 59
	<hr/>
	\$ 867,682 23
	<hr/>
Dette totale.....	\$25,146,845 98

D'après les assertions, sans cesse réitérées par le gouvernement actuel, par ses partisans et par sa presse, c'est nous qui sommes responsables de l'accroissement de la dette publique à ce chiffre. Eh ! bien, non, monsieur l'Orateur, ceci n'est pas vrai.

En 1886, quand ces messieurs sont arrivés au pouvoir, la dette totale était de \$10,527,273, et chaque centin de l'augmentation depuis a été causé pour combler les déficits, les gaspillages du gouvernement Mercier, et pour rencontrer les obligations extravagantes, infligées à la province par ce gouvernement.

Une fois pour toutes, nous repoussons énergiquement toute responsabilité sous ce chapitre. Il est vrai que pour sauvegarder le crédit et l'honneur de la province, il nous a fallu solder ces dettes, mais ce n'est pas nous qui en sommes responsables.

Je reprends maintenant l'item \$802,292.02, le déficit apparent pour le service finissant le 30 juin 1897.

Dans son discours sur le budget, à la dernière session, l'extré-
sorsier a donné des explications très claires et très convaincantes sur ce point. Il a démontré que le déficit apparent

ci-dessus provenait de différents items, se montant à \$667,329 qu'il était impossible de prévoir dans les estimés pour cet exercice, lesquelles obligations avaient été créées par le gouvernement Mercier.

D'ailleurs, outre ces raisons, monsieur l'Orateur, il y a eu, comme les documents publics le constatent, des surplus dans les budgets ordinaires pour les années 1893-94-95-96, formant un total de \$1,279,281.76, montant plus que suffisant pour compenser le déficit apparent de \$802,292.02 en 1897.

La diminution dans le revenu a été causée par :

L'abolition de la taxe sur mutation de propriété.	\$ 125,143 00
Terres de la Couronne.....	74,107 00
Intérêts sur dépôts en fidéicommis.....	20,615 00
	<hr/>
	\$219,865 00

Il est évident par ce que nous voyons maintenant, que quand nous avons prêté, de ce côté-ci de la Chambre, l'année dernière, qu'un montant assez considérable des revenus provenant des Terres de la Couronne pour l'année 1896-97 irait à grossir le revenu de l'année suivante, nous ne nous trompons pas.

Enfin, pour tout dire en un mot, je crois, monsieur l'Orateur, que j'ai pleinement prouvé mes avancées, savoir :

1^o Que le gouvernement conservateur n'a pas augmenté la dette d'au delà de \$9,000,000 de 1892 à 1897;

2^o Que pendant ces cinq années, il n'y a pas eu de déficits annuels, mais au contraire des surplus chaque année;

3^o Que le gouvernement actuel, à son arrivée au pouvoir, en mai 1897, n'a pas trouvé les affaires financières de la province dans un mauvais état. Au contraire, elles étaient en bon état, les désastres, résultant de la malheureuse administration de ces Messieurs de 1886 à 1892, ayant été presque complètement réparés. Si la bonne administration du parti conservateur eût été continuée depuis 1897, le Budget Ordinaire se trouverait aujourd'hui équilibré et il n'y aurait pas un déficit de presque \$200,000, tel que maintenant.

L'honorable Premier Ministre et Trésorier, désire savoir ce que nous avons fait avec les \$2,262,452, qu'il dit être le revenu extra, que nous avons perçu, provenant des nouvelles taxes imposées de 1892 à 1897.

Je ne sais pas si ces chiffres sont exacts ou non, mais en

présument qu'ils le sont, si lui et ses amis veulent jeter un coup d'œil sur la liste des dettes qu'ils nous avaient léguées en 1891, ils trouveront, entre autres, les items suivants :

Dépôts temporaires.....	\$ 261,361 00
Dépôts en fidéicommiss des compagnies de chemins de fer.....	1,916,685 00
	<hr/>
	\$2,178,046 00

Ces montants consistaient en argent qui avait été placé entre leurs mains, en dépôt, et qu'ils ont gaspillé. Il a fallu les rembourser; nous l'avons fait précisément à même ce revenu extra, dont le Premier Ministre veut en connaître la disposition.

BUDGET DE 1899-1900

L'honorable Premier Ministre dans ses estimés, calcule les recettes probables à \$4,204,899.42 et les dépenses totales, tant pour les dépenses ordinaires que pour compte de capital, à \$4,624,568.43. Ceci constate un découvert de \$419,669.01. Il y a aussi la balance nette de la dette flottante de \$867,682.23, au 30 juin 1898. Ces deux sommes forment un total de \$1,287,351.24, sans compter l'augmentation probable de cette dette au 30 juin 1899 et au 30 juin 1900.

Le Premier Ministre ne nous dit pas un mot de la manière dont il se propose de pourvoir au paiement de ce montant. Il est très important que la Chambre et le pays sachent à quoi s'en tenir là-dessus. La question est assez grave et urgente.

D'après l'expérience de l'exercice passé, il est à craindre que l'honorable Premier Ministre, dans ses estimés pour l'exercice de 1899-1900, a été un peu trop confiant dans le chiffre de recettes probables, et n'a pas été assez libéral dans ses appropriations pour les dépenses. Enfin, l'avenir nous le dira. Nous ne pouvons que souhaiter dans l'intérêt de la province que ses prévisions se réaliseront.

CONVERSION DE LA DETTE

Je suis heureux de voir que ce projet, inauguré par le gouvernement Flynn, se poursuit, et que le montant total des

déventures, converties jusqu'au 1er janvier 1899 est de \$6,943,-343.98, remplacé par \$8,571,587.70 de fonds inscrits à 3 pour cent.

L'honorable Premier Ministre a le soin de nous dire que ceci amène une augmentation de la dette consolidée de \$1,628,-243.72. Il a oublié de nous dire en même temps quelle a été la diminution du compte annuel d'intérêt, que ceci nous apportait.

Dans les estimés pour l'exercice finissant au 30 juin 1900, on constate une diminution dans l'intérêt sur la dette publique de \$51,007.42.

Il est à présumer que ces chiffres représentent ce que nous aurons à payer d'intérêt en moins.

Je signale à la Chambre le fait que l'augmentation de la dette, remboursable à échéance du capital, nous est compensé par la diminution annuelle de l'intérêt.

Il est à désirer que, dans un avenir rapproché, toute la dette, ou au moins une grande partie d'icelle, sera convertie dans des conditions qui nous seront avantageuses.

Le parti libéral nous reproche constamment d'avoir inauguré la " politique désastreuse " (comme il se plaît de l'appeler) des chemins de fer.

" Monsieur l'Orateur, je suis fier d'être humble membre du grand parti conservateur ! Ce parti a eu l'intelligence, le courage et le patriotisme de nous doter de ces magnifiques réseaux de chemins de fer, qui ont tant aidé au développement et à la prospérité du pays ! qui ont fait de la province de Québec ce qu'elle est aujourd'hui, qui ont fait du Canada une nation, et une nation qui compte déjà parmi les nations de la terre.

Où serait aujourd'hui la province de Québec sans ses chemins de fer ? Où serait le Canada entier sans le Grand-Tronc, le C. P. R., etc. ?

Oui, monsieur l'Orateur, nous avons le droit d'être fiers, nous, conservateurs, du glorieux et patriotique passé de notre grand parti.

L'honorable Premier Ministre nous dit qu'il veut travailler avec énergie à la restauration de notre position financière.

Comme c'est lui et son parti qui sont responsables de l'état déplorable où les finances de la province se sont trouvées en 1891, il est presque temps qu'ils pensent à la réparation.

Mais, monsieur l'Orateur, ils y ont songé trop tard ; l'œuvre de la réparation est déjà faite. Le peuple, en 1892, a confié la tâche au parti conservateur ; les gouvernements de Boucher-ville et Flynn ont noblement fait leur devoir. Dans les cinq années qu'ils furent au pouvoir, ils ont restauré l'équilibre en rétablissant l'ordre dans les finances, et ont ainsi relevé le crédit de la province.

J'avais raison de dire, monsieur l'Orateur, à la dernière session, que le gouvernement actuel avait eu pour succession un bel héritage, et il n'a qu'à continuer dans le chemin tracé par le gouvernement Flynn pour sauvegarder les intérêts de la province. Nous ne les jalouserons pas ; peu nous importe, à nous, conservateurs, par qui le pays est gouverné, pourvu qu'il soit bien gouverné. Les intérêts du pays avant tout.